

COMMUNE DE CALMONT
31560

Sommaire :

Affaires traitées en séances
du Conseil Municipal des :

20 décembre 2016

5 janvier 2017

13 février 2017

7 mars 2017

10 avril 2017

15 mai 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2016

Installation antenne Haut débit à Bellegarde

Le Conseil Départemental a récemment informé le SIECHA que dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement du Numérique, SDAN, une antenne allait être installée à Bellegarde pour le haut débit (30 mégabits). La fibre doit également être installée aux alentours de 2018-2019.

Recours PLU

Après son approbation en juin 2013, le PLU a été contesté par deux administrés. Après avoir perdu en première instance, l'un d'eux a décidé de faire appel. Les frais d'avocat pour cette deuxième procédure s'élèvent à 2 523.67 € pour la commune.

Taxe d'aménagement

Chaque année, il est possible d'instituer, de supprimer ou de modifier la taxe d'aménagement. Calmont a modifié la sienne en 2015 au taux de 3%. Le Maire propose de ne pas la modifier pour 2017.

Dissolution du SITPA

L'arrêté préfectoral mettant fin à l'exercice du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes âgées (SITPA) a été pris le 24 novembre 2016.

Autorisations spéciales d'absences (ASA)

Monsieur le Maire présente le tableau des ASA qui va être proposé à la Commission Technique Paritaire du Centre De Gestion. Celui-ci reprend la liste des jours consentis par la commune en cas d'évènements familiaux (naissance, mariage, décès...). Si le Comité Technique Paritaire valide cette proposition, ce tableau devra ensuite être entériné en Conseil Municipal.

Décision modificative n°04 ouverture de crédits

Les agents du Service Technique ont effectué des travaux en régie dans le cadre de la construction du Relais Assistantes Maternelles. Ces travaux en régie, à savoir l'ensemble des dépenses de fonctionnement

en personnel (7 630.35 €) et en fournitures (4 177.71€), peuvent être repris dans le budget, en section d'investissement.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil de bien vouloir autoriser le transfert de ces dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement.

Election d'un délégué titulaire et d'un suppléant au SPEHA

Suite à l'arrêté interpréfectoral en date du 18 octobre 2016, la fusion du SIECHA et du SIERGA est effective au 01^{er} janvier 2017. La commune de Calmont sera représentée auprès du Comité Syndical du Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le résultat de l'élection a donné M. MUNOZ Robert délégué titulaire et Mme FAU Ghislaine déléguée suppléante.

Projet de fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Douctouvre (SIAD), Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et ses affluents (SMAHA) et du Syndicat Mixte des 4 Rivières (SMD4R)

Monsieur le Maire a rappelé que Calmont fait partie du SMAHA. Le projet de fusion initialement prévu du SIAD, du SMAHA, du SMD4R et du SIVOM de la Vixiège, lancé dans le cadre de la procédure de droit commun, n'a pu aboutir, car le SIVOM de la Vixiège détenait une compétence « eau potable » pour l'exercice de laquelle il adhère à un autre Syndicat, ce qui rend impossible une fusion.

La procédure de fusion à quatre a donc été abandonnée au profit d'une fusion à trois afin qu'elle aboutisse d'ici la fin de l'année 2016.

Madame la Préfète de l'Ariège a notifié le 18 octobre 2016 aux membres de ces trois syndicats un projet d'arrêté afin de recueillir leur accord sur le projet de périmètre et de statuts.

Le contenu des statuts est le résultat d'une étude et de la concertation menées entre les Syndicats sus-nommés. Le Syndicat né de cette fusion a vocation à

porter à terme, à l'échelle du bassin versant du Grand Hers, tout ou partie de la nouvelle compétence communale « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » issue de la loi n°2014-58 du 29 janvier 2014 portant modification de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les statuts modifiés du SDEHG.

Acquisition de matériel informatique pour les services administratifs de la Mairie

Il était nécessaire de faire l'acquisition de deux unités centrales et de deux écrans pour les services administratifs de la mairie.

Après consultations, l'offre économiquement la plus avantageuse a été présentée par la société MISMO – 1278 l'Occitane, 31 319 LABEGE – pour la fourniture de deux unités centrales pour un montant de 1 018 € HT et de deux écrans pour un montant de 230 €, auxquels s'ajoutent les licences et les antivirus, soit un montant total de 2 072 € HT et 2 486.40 € TTC.

Une aide financière du Conseil Départemental a été sollicitée afin de financer cette acquisition.

Approbation du schéma de mutualisation de CoLaurSud

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal que l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales dispose que dans l'année qui suit le renouvellement général des conseillers municipaux, soit le 30 mars 2015, le président de chaque EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Le rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Vu les statuts de l'EPCI et les compétences exercées, Vu la concertation entreprise avec les communes membres de l'intercommunalité,

Considérant que la mutualisation constitue donc un enjeu majeur pour la conduite des politiques publiques menées sur son territoire et des relations instaurées entre l'EPCI et ses communes membres, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de schéma de mutualisation des services proposé par CoLaurSud.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la ville ne peut engager, liquider et mandater les

dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter le paiement des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017, le Conseil Municipal a accepté de mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016 et ce, avant le vote du budget primitif 2017.

Modification simplifiée du PLU

Le PLU de Calmont a été validé le 24 juin 2013. Actuellement deux points nécessitent une modification du PLU :

Ces points n'entraînant pas de changement des orientations du PADD, ni de réduction des EBC, des zones agricoles ou naturelles, une simple procédure de modification simplifiée du PLU est suffisante.

A cet effet, l'agence TURBINES a fait une proposition, acceptée par le conseil, pour la réalisation de la démarche dont le montant s'élève à 3 250 € HT soit 3 900 € TTC.

Numérisation du cadastre, choix d'un prestataire

Parallèlement à la consultation pour la modification simplifiée du PLU, il est apparu nécessaire de numériser ce plan conformément aux normes CNIG (Centre National de l'Information Géographique).

La loi prévoit en effet que cette dématérialisation du PLU est obligatoire pour tous les documents en cours de révision ou de modification, et le sera pour tous à partir du 01^{er} janvier 2020.

Cette numérisation rendra de plus l'exploitation du document plus simple par les services.

Il est prévu qu'elle intègre les changements issus de la modification simplifiée.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée. L'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse est celle de la société SOGEFI – 1 rue François Antic, 82 200 MOISSAC, pour un montant HT de 950 € et TTC de 1 140 €.

Rétrocession du lotissement Cazalières

La société CEMA promotions, propriétaire, a demandé l'intégration dans le domaine public communal des voiries et parties communes.

Le procès-verbal du lotissement comporte deux points particuliers :

- Un affaissement autour d'un regard présentant de la fissuration sans gravité. La garantie décennale doit être déclenchée ;

- Un candélabre a été accroché et doit être remis en état.

Ces deux points ne soulevant pas de problème important, les voiries du lotissement peuvent être transférées.

Séance du 5 janvier 2017

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet

Afin de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents, Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet au service administratif, et
- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps non complet au service administratif, à compter du 06 janvier 2017.

Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil que les dossiers de demande de subvention DETR pour l'année en cours doivent être déposés avant le 16 janvier.

Pour 2017, il est proposé au Conseil de présenter le projet de réalisation du boulodrome couvert. Une structure métallique a déjà été achetée en 2016 par la Mairie. Cette structure doit être remontée, surélevée par une entreprise spécialisée, TKFER, basée à Auriac sur Vendinelle, puis aménagée et accompagnée d'un local destiné aux clubs utilisant l'équipement.

L'enveloppe estimative de réalisation de cette opération se répartit comme suit :

- Travaux : 77 413.34 € HT
- Maîtrise d'œuvre et Mission SPS :
6 870.66 € HT
- Coût total HT de l'opération 84 284.00€ HT
- Coût total TTC 101 140.80 € TTC

Au vu des faibles ressources de la commune, il est nécessaire de demander une aide financière, la plus élevée possible.

Le financement pourrait être assuré comme suit :

- DETR au maximum 50% : 42 142.00 €
- Autofinancement ou emprunt : 58 998.80 €
- Total 101 140.80 €

Elections des conseillers communautaires à la Communauté de Communes des Terres du Lauragais

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 portant création de la communauté de communes des Terres du Lauragais par fusion des communautés de communes Cap Lauragais, Cœur Lauragais et CoLaurSud,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la communauté de communes des Terres du Lauragais, et fixant à 4 le nombre de conseillers communautaires pour la commune de CALMONT,

Ont été proclamés délégués de la communauté de communes de Calmont :

- M. Christian PORTET
- Mme Annie PERA
- M. Pierre MARTY
- Mme Anne-Marie PASSOT

Séance du 13 février 2017

Extension de la protection juridique

Monsieur le Maire a précisé au Conseil Municipal que le contrat actuel concernant la protection juridique est insuffisant pour couvrir convenablement la commune en cas de recours des tiers. C'est pourquoi une modification a été apportée.

Réseau 31

Le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) mène une étude pour améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement, satisfaire les besoins des usagers et favoriser le développement durable des territoires. Cette démarche se conclura par l'élaboration d'un Plan Pluriannuel des Investissements à l'échelle des Commissions Territoriales.

Le Relais : rapport annuel 2016

Le partenariat des Relais a permis la création de 2200 emplois en 30 ans, 90 000 T de textiles en 2014 valorisés à 97 %, la création et la commercialisation de Métisse (gamme d'isolation thermique et acoustique) et le lancement des Eko Baffle (solution pour correction acoustique).

Acquisition de matériel pour les élections

La création d'un deuxième bureau de vote a engendré des frais d'achat de matériel : des iso-loirs, des codes électoraux, des grilles d'exposition, des panneaux d'affichage.

Contrats de territoire 2017

Réinscriptions des projets antérieurs

Monsieur le Maire a rappelé que dans le Contrat de Territoire, signé avec le Conseil Départemental, pour la période 2016-2020, était inscrit pour l'année 2015

le projet suivant : *création d'un ALAE*, projet actuellement en cours de réalisation.

Pour mémoire le montant de ces travaux, validé lors d'un précédent conseil, s'élevait à 529 238.48 € HT, soit 635 083.18 € TTC.

De la même manière, pour la période 2016-2020, était inscrit pour l'année 2016 le projet suivant : *achat d'un boudrome*. Pour mémoire le montant de cet achat, validé lors d'un précédent conseil, s'élevait à 10 000 € TTC.

Ces 2 projets n'ayant pas été présentés complets en temps et en heure à la commission permanente décidant de l'attribution des offres, ceux-ci doivent être représentés au titre de l'année 2017, afin d'être validés. Le Conseil Municipal a accepté ces réinscriptions.

Inscription du projet de création d'un city park

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'inscrire pour l'année 2017 le projet suivant : création d'un city park, dont pourront bénéficier les jeunes de la commune.

Ce city park sera constitué de deux espaces :

* un mini stadium, équipement multisport, destiné aux adolescents, où pourront être pratiqués le football, le basket...

* une zone pour les 2-8 ans avec des jeux adaptés et sécurisés.

Election de délégués au Syndicat de Bassin du Grand Hers (SBGH)

Monsieur le Maire rappelle que CALMONT faisant partie du Syndicat de Bassin du Grand Hers (SBGH), la commune est représentée au Syndicat par deux membres titulaires. Ceux-ci, faisant également partie de la nouvelle communauté de communes Terres du Lauragais, souhaiteraient céder leurs rôles de titulaires à des conseillers plus disponibles.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de désigner les délégués comme suit :

M. CAZENAVE, délégué titulaire,

suppléante Mme PERA

M. GUIBERT, délégué titulaire,

suppléant M. MARTY

Réalisation d'un prêt de 250 000 € auprès de La Banque Postale

Pour financer les investissements 2017 :

- Construction de l'ALAE

- Construction du boudrome couvert et de la salle associative de réunion et d'activité,

il était opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000 €. Plusieurs banques ont été

consultées : Banque Postale, Caisse d'Epargne, Banque Populaire et Crédit Agricole.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale, le Conseil Municipal a validé le contrat de prêt, au taux fixe de 1,37 % sur 15 ans.

Ouverture de postes

Afin de prendre en compte les évolutions de carrière des agents, les 2 postes suivants ont été créés :

Agent de maîtrise principal et

Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe.

Les postes antérieurement tenus par ces 2 agents seront supprimés lors de leurs avancements de grade.

Remplacement d'un fonctionnaire indisponible

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1^{er} de la loi du 26/01/1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

Refus de transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à l'intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR), promulguée le 24 mars 2014 et publiée au journal officiel le 26 mars 2016, consacre le principe d'élaboration et de gestion des documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale. Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale ».

Dans ce contexte, le Conseil Municipal a décidé de s'opposer au transfert automatique de cette compétence à la communauté de communes des Terres du Lauragais.

Demande de subvention sur la réserve parlementaire 2017

Le Conseil Municipal a accepté la proposition du Maire de demander une subvention sur la réserve parlementaire 2017 pour le projet de réalisation du boudrome couvert.

Pour mémoire, une structure métallique a déjà été achetée en 2016 par la Mairie. Cette structure doit être remontée, surélevée par une entreprise spécialisée, puis aménagée et accompagnée d'un local destiné aux clubs utilisant l'équipement.

Sortie de l'inventaire communal

Monsieur le Maire a exposé au Conseil que, conformément à l'instruction comptable, il convient de sortir de l'inventaire les biens qui vont être vendus.

Le Conseil Municipal a accepté la sortie de l'inventaire de la mini pelle JoB et de la vendre pour un montant de 3000 €.

Séance du 7 mars 2017

Contrats de maintenance

Monsieur le Maire a rappelé que la commune avait un contrat avec la société MOYNET pour l'entretien des climatiseurs de l'ensemble des sites.

L'entreprise AG THERM a fait une nouvelle proposition.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de choisir ce prestataire pour une redevance annuelle de 2 520 € HT soit 3 024 € TTC.

Pose de prises guirlandes au hameau de la Croix de Puel

Le SDEHG a réalisé l'étude de la pose de prises guirlandes au hameau, pour la mise en place de radars pédagogiques, pour un montant total de 827 €. La part restant à la charge de la commune s'élèverait à 215 €. Le Conseil a accepté à l'unanimité de lancer cette opération.

Autorisation spéciale d'absence

Suite à sa séance du 21 février 2017, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion 31 a validé le tableau reprenant les autorisations spéciales d'absence. A son tour le Conseil Municipal l'a approuvé à l'unanimité.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2017

Suite à une observation de la trésorerie, la délibération prise au conseil de décembre a dû être modifiée, pour prévoir d'autoriser les dépenses d'investissement dans la limite des 25 % du budget de l'année passée (hors restes à réaliser), ainsi :

- opération 41, amendes de police chapitre 21 : 1000 €
- opération non individualisée, chapitre 21 : 2000€

Soutien au « manifeste des maires de France et des Présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service de citoyens » de l'AMF

L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017, un « manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et les collectivités locales.

Le Conseil a décidé d'apporter un vœu de soutien à ce manifeste.

Vote du compte de gestion 2016

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif 2016 (cf. annexe 1)

Le compte administratif de l'année 2016 retraçant toutes les écritures comptables fait apparaître :

- un déficit en investissement de : 80 080.95 €
- un excédent de fonctionnement de : 507 656.19 €

Après approbation à l'unanimité par le Conseil municipal et considérant que la section de fonctionnement présente un excédent de 507 656.19€, l'affectation du résultat a été ainsi établie :

* En affectation obligatoire : 178 595.17 €

* En affectation à l'excédent reporté en section de fonctionnement : 329 064.02 €.

Séance du 10 avril 2017

CCAS (cf. annexe 3)

Approbation du compte administratif 2016

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 718.13 €.

Approbation du Budget Primitif 2017

Suite à la réunion du CCAS du 20 mars dernier, Mme PASSOT Anne-Marie a présenté aux membres du Conseil le budget primitif 2017 qui a été voté, comme suit :

Recettes et Dépenses en

- Section de fonctionnement : 9 468.13 €
- Section d'investissement : 2 500.00 €

Approbation des taux des taxes directes locales

Le produit attendu des impôts directs locaux pour 2017 s'élève à : 741 790 €.

Compte tenu des bases prévisionnelles des dits impôts communiqués par les services fiscaux, les taux restent inchangés :

- Taxe d'habitation 13.53 %
- Taxe foncière « Bâti » 17.92 %
- Taxe foncière « non bâti » 75.49 %

Vote du budget primitif 2017 (cf. annexes 2a et 2b)

Le Conseil Municipal a procédé au vote du Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'élève en dépenses et recettes à :

- Section de fonctionnement 1 909 212.02 €
- Section d'investissement 1 288 150.63 €

Attribution de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il est prévu d'inscrire, à l'article 6574, la somme de 31 420 €, en vue d'allouer des subventions à certaines associations, dont la répartition a été ainsi établie :

<i>ACCA CALMONT (société de chasse)</i>	<i>500.00 €</i>
<i>Comité d'Entente Anciens Combattants</i>	<i>620.00 €</i>
<i>Arts Plastiques Calmontais</i>	<i>300.00 €</i>
<i>Club Colombophile</i>	<i>300.00 €</i>
<i>Taek Dojang (Taekwondo)</i>	<i>300.00 €</i>
<i>Calmont Sports et Mécanique</i>	<i>500.00 €</i>
<i>Club du 3ème Age</i>	<i>500.00 €</i>
<i>RAIDIE'S (raid humanitaire)</i>	<i>600.00 €</i>
<i>Club Plénitude</i>	<i>1 000.00 €</i>
<i>Comité des Fêtes</i>	<i>13 000.00 €</i>
<i>Coopérative Ecole Publique</i>	<i>2 000.00 €</i>
<i>Echos du Grand l'Hers (chorale)</i>	<i>500.00 €</i>
<i>Ecole de Rugby</i>	<i>1 500.00 €</i>
<i>Foot Loisirs</i>	<i>300.00 €</i>
<i>Sentiers Nature Calmontais</i>	<i>500.00 €</i>

<i>Amicale Bouliste Calmontaise</i>	<i>500.00 €</i>
<i>Ecole de Foot</i>	<i>1 500.00 €</i>
<i>AMAC (Agir MARie Carpentier)</i>	<i>500.00 €</i>
<i>Rugby Loisirs</i>	<i>300.00 €</i>
<i>Tennis Club</i>	<i>500.00 €</i>
<i>Tous en selle (équitation)</i>	<i>300.00 €</i>
<i>APPMA CALMONT (société de pêche)</i>	<i>500.00 €</i>
<i>Hers Lauragais (Rugby)</i>	<i>4 000.00 €</i>
<i>La Béquille (moto)</i>	<i>300.00 €</i>
<i>Judo Club 31</i>	<i>300.00 €</i>
<i>Hers de musique</i>	<i>300.00 €</i>

Subventions du CCAS

Madame Anne-Marie PASSOT a présenté au Conseil le compte administratif 2016 du CCAS :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Recettes</i>	<i>4 750.00 €</i>	<i>0 €</i>
<i>Dépenses</i>	<i>5 306.84 €</i>	<i>0 €</i>

Le résultat, ajouté au résultat reporté 2015 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 4 718.13 €.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 4 500 € au CCAS.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif contractuel, à temps complet dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de recruter du personnel pour assurer le bon fonctionnement des services administratifs de la mairie.

Le Conseil a autorisé le recrutement d'un agent contractuel, à compter du 1^{er} juillet 2017, à temps complet, pour 6 mois, et a autorisé le Maire à signer le contrat.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Monsieur le Maire a demandé à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec la personne qui sera recrutée dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir ». Il s'agit d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le Conseil Municipal a autorisé cette création de poste.

Modification du PLU d'AIGNES : Avis du Conseil

La commune d'AIGNES a engagé une modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, les communes voisines sont consultées. A ce titre, le Conseil Municipal a formulé un avis favorable sur ce projet.

Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Terre du Lauragais

Par délibération du 28 février 2017 et conformément au Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Elle est composée d'un représentant par commune, soit 58 membres.

La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées pas les communes à l'intercommunalité. Un représentant de la commune devait donc être désigné pour participer à ces travaux.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de désigner M. PORTET comme membre de la CLECT.

Demande de subvention CNDS : création d'un city park

Dans le cadre du projet de création d'un city park, dont pourront bénéficier les jeunes de la commune, estimé à 62 246 € HT soit 74 695.20 € TTC, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de demander une subvention au Centre National pour le Développement du Sport au titre du programme Héritage 2024.

Approbation des statuts du SPEHA

Suite à la fusion du SIECHA et du SIERGA en un seul et même syndicat, dénommé SPEHA, celui-ci a délibéré lors de sa séance du 24 janvier 2017, sur les nouveaux statuts régissant cette entité.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les nouveaux statuts du SPEHA.

Avenants au marché de travaux de l'ALAE

Par délibération du 03 octobre 2014, le Conseil a validé le marché de travaux de construction d'une salle polyvalente et d'une structure ALAE et retenu les entreprises pour les différents lots.

Par délibération du 06 juillet 2016, le Conseil Municipal a validé le lancement de la tranche conditionnelle de ce marché de construction pour un montant HT (après révision des prix 2016) de 529 238.48 €.

En l'état actuel des travaux, des ajustements sur les prestations de base sont apparus nécessaires pour finaliser cette construction. Le Conseil Municipal a approuvé les avenants sur les lots concernés.

Séance du 15 mai 2017

Subvention accordée au titre de la réserve parlementaire

La commune a eu l'accord pour une subvention de 15 000 €, attribuée dans le cadre de la réserve parlementaire, pour la construction d'un boulodrome couvert et d'une salle associative.

Garantie décennale pour travaux à l'école maternelle

Dans les toilettes de l'école maternelle, la faïence était tombée. La commune a fait jouer la garantie décennale pour régler le préjudice qui s'est élevé à 2 156.93 €. Les travaux seront réalisés en juillet.

Projet d'agrandissement de la bibliothèque

Dans l'optique d'agrandir la bibliothèque actuelle, la commune fait appel aux services du CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin de bénéficier de conseils quant à la réalisation de ces travaux, le bâtiment étant ancien et les possibilités réduites.

Hameau de Gilis

A la demande d'un propriétaire et pour répondre à la problématique d'entretien d'une parcelle centrale du hameau, le Conseil Municipal a accepté d'engager une étude de division de ladite parcelle. Cette étude devant éventuellement définir les conditions et les modalités de cession aux propriétaires riverains intéressés.

Décision Modificative n°1

Suite à l'examen du budget primitif 2017 de la commune, le contrôle budgétaire de la Préfecture a relevé un montant de dépenses imprévues supérieur aux 7,5% autorisés.

Cette situation a donc été régularisée par une décision modificative en réduisant le montant des dépenses imprévues.

Création d'un poste de technicien

Considérant la nécessité de recruter un agent pour assurer les missions de chef des services techniques, il a été décidé la création d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, à temps complet.

Délibérations modificatives :

Rénovation de l'éclairage public route d'Encennesse

Lors de sa séance du 20 mai 2015, le Conseil Municipal avait validé la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public sur la Route d'Encennesse. Dans ce cadre, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé l'étude financière. Le Conseil s'est engagé à verser au SDEHG la contribution estimée à 12 098 € qui reste à la charge de la commune (pour un montant total de travaux de 42 823 €).

Extension du réseau basse tension route de Pamiers

Lors de sa séance du 9 décembre 2014, le Conseil Municipal avait validé la réalisation des travaux d'extension du réseau basse tension sur la route de Pamiers.

Le coût total de ce projet est estimé à 34 633 € TTC, la part communale restante sera au plus égale à 17 455 €.

Pour ces deux projets, les montants seront réglés sous forme d'annuité auprès du SDEHG durant 12 ans.

Mission d'accompagnement dans la mise en place du RIFSEEP par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire a présenté au Conseil le projet d'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Cette mission se déroulerait de septembre à octobre, avec la participation des élus, du service Ressources Humaines, et des validations régulières à chaque étape. L'objectif est de mettre en place un régime indemnitaire conforme au cadre juridique, en valorisant la démarche conduite auprès de tous (agents et/ou élus).

Le Conseil Municipal a accepté de mandater le Centre De Gestion de la Haute-Garonne pour la réalisation de cette mission, dont le coût s'élève à 862.50 €.

Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

La commune de CALMONT souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture. Pour ce faire, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture. Le Conseil Municipal a accepté la mise en place de cette évolution.